



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 116278

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la politique menée en faveur des personnes handicapées. Il souhaite connaître les actions menées dans son ministère pour permettre une meilleure accessibilité aux locaux et une meilleures adaptabilité des postes de travail.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères mène, depuis plusieurs années, une politique dynamique en faveur des personnes handicapées, que ce soit au titre des recrutements (6 % de personnes handicapées sur l'effectif global recruté), de leur formation, de l'aménagement des postes de travail ou encore de l'accessibilité des locaux. S'agissant de la mise en accessibilité des différents locaux du ministère, actuellement répartis, en France, sur 11 sites géographiques, et, à l'étranger, sur 1809 sites, les objectifs de mise en conformité sont poursuivis, en dépit des difficultés rencontrées. Le parc immobilier du ministère des affaires étrangères se distingue de celui des autres administrations par une extrême dispersion géographique et une grande hétérogénéité puisqu'il regroupe des monuments historiques, des édifices religieux et des bâtiments plus contemporains. Une autre caractéristique importante de ce parc immobilier est la diversité des usages : bureaux, logements de personnels, établissements d'enseignement, établissements culturels. Les aménagements de mise en conformité (rampes d'accès, rampes d'escalier, mains courantes, ascenseurs aménagés, porteurs mobiles, plate-forme d'accès...) ont représenté, depuis deux ans, un engagement de l'ordre de 555 000 euros. Le coût global des aménagements de poste de travail s'est élevé, en 2006, à 45 700 euros (matériels informatiques spécifiques pour handicapés physiques, mal-voyants, non-voyants, mal-entendants et non-entendants, sièges ergonomiques...). En tout état de cause, toute nouvelle affectation d'une personne handicapée fait l'objet d'une étude, que ce soit au titre de son accès aux bâtiments ou de l'aménagement de son poste de travail. Toute demande formulée par les intéressés à ce titre est suivie d'effets.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116278

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 440

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1763